

Fiche de données de sécurité

Product name

Numéro de version 1.0

Date d'impression: 01-05-2019

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: Product name

Numéro article: X

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

Emploi de la substance / de la préparation:

X

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

Fournisseur: X
X
X
X
X

Courriel: X

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Centre antipoison de Paris, Tel: +33 (0)1 40 05 48 48.
Numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59.

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP):

Eye Irrit. 2; H319.

2.2 Éléments d'étiquetage n° 1272/2008 (CLP):

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

H319 Provoque une sévère irritation des yeux

Conseils de prudence

Généraux:

P102 Tenir hors de portée des enfants.

Prévention:

P280 Porter des gants de protection des yeux/du visage.

Fiche de données de sécurité

Product name

Numéro de version 1.0

Date d'impression: 01-05-2019

Intervention:

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Stockage:

-

Elimination:

-

Etiquetage supplémentaire:

-

2.3 Autres dangers.

Ne contient pas de substance PBT ou vPvB.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances:

-

3.2 Mélanges:

N°CAS/CE	N° REACH	Nom chimique	%	Classification
- / -	-	Ballast, sable (contenant du quartz)	>55	-
65997-15-1 / 266-043-4	-	Ciment portland	<3	Eye Dam. 1; H318, Skin Irrit. 2; H315, STOT SE3; H335, Skin Sens. 1; H317.
554-13-2 / 209-062-5	01-2119516034- 53-xxxx	Carbonate de lithium	<0,1	Eye Irrit. 2; H319, Acute Tox. 4; H302.
87-69-4 / 201-799-0	-	Acide tartrique L+	<0,1	Eye Dam. 1; H318.
9043-30-5 / 500-027-2	-	Éthoxylate d'alcool	<0,05	Acute Tox. 4; H302, Eye Dam. 1; H318.

Commentaire : Le ciment Portland est réduit au chromate, de sorte que le H317 ne figure plus sur l'étiquette de la préparation. Cette réduction devrait être en vigueur pendant douze mois à compter de la date de production.

3.3 Autres informations:

Une explication complète des phrases H se trouve au section 16.

Fiche de données de sécurité

Product name

Numéro de version 1.0

Date d'impression: 01-05-2019

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours:

- Après inhalation:** Laisser la personne atteinte respirer de l'air frais pendant un certain temps.
- Après contact avec la peau:** Poudre: brosser et laver avec de l'eau et du savon.
Masse humide : Enlever les vêtements mouillés. Laver soigneusement la zone affectée avec de l'eau et du savon.
- Après contact avec les yeux:** Ne vous frottez pas les yeux. Rincer immédiatement avec de l'eau pendant plusieurs minutes, retirer les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuez de rincer. Consultez un médecin pour tout autre symptôme.
- Après ingestion:** Buvez beaucoup d'eau immédiatement. Évitez de vomir. Consultez un médecin si une grande quantité est avalée.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Symptômes et effets aigus : Yeux qui coulent et brûlent.
Symptômes et effets retardés : Irrite les yeux. Peau sèche, craquelures de la peau.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Traiter les symptômes.
Assurez-vous que des bassins oculaires sont installés près des postes de travail.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Le produit lui-même ne brûle pas.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:

Aucun connu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Aucun spécifique.

5.3 Conseils aux pompiers:

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les sections 8.
En évitant le contact direct avec le produit, la plupart des problèmes sont évités. Protégez vos yeux. Éviter le contact direct avec le produit durcissant ou non durci. Ne pas inhaler la poussière.

Fiche de données de sécurité

Product name

Numéro de version 1.0

Date d'impression: 01-05-2019

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

La poudre sèche est aspirée de préférence. La poudre sèche est déchargée dans un récipient hermétique afin de minimiser le risque de propagation de la poussière. Le matériau durci n'est ni agressif ni réactif.

6.4 Référence à d'autres sections:

Voir section 8 pour les informations sur contrôles de l'exposition/protection individuelle.

Voir section 13 pour les informations sur l'élimination.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les sections 8. Le mélange doit se faire à l'extérieur ou dans des endroits bien aérés. Manipuler/transporter dans l'emballage d'origine ou dans un autre contenant convenablement scellé.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités:

Stocker dans un endroit sec et hors de portée des enfants. Durée de conservation, environ 6 mois à partir de la date de fabrication.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Le produit doit être utilisé uniquement pour les applications décrites dans la section 1.2.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle - valeurs limites d'exposition professionnelle:

Nom chimique	VLEP-8h	VLCT/VLE	TMP N°	FT N°
Poussières totales - alvéolaires	10 mg/m ³ 5 mg/m ³	-	-	-
Quartz	0,1 mg/m ³	-	25	232

DNEL / PNEC:

-

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures techniques de prévention:

En cas de formation de poudre, prévoir une ventilation par aspiration à la source.

Fiche de données de sécurité

Product name

Numéro de version 1.0

Date d'impression: 01-05-2019

Mesures générales de protection et d'hygiène:

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Assurez-vous que des bassins oculaires sont installés près des postes de travail. A chaque pause lors de l'utilisation du produit et une fois le travail terminé, les endroits exposés du corps doivent être lavés. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Assurez-vous que des bassins oculaires sont installés près des postes de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Généralités:

N'utilisez que les équipements de protection marqués CE.



Protection respiratoire:

En cas de risque d'exposition à la poussière, utiliser un respirateur avec filtre à particules P3.

Protection des mains:

Utilisez des gants. Pour les manipulations prolongées ou répétées, choisir des gants en PVC ou équivalent.

Protection des yeux:

Porter des gants de protection des yeux/du visage. EN 166.

Protection de la peau:

Vêtements de travail appropriés.

Mesures pour la limitation de l'exposition à l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Etat Physique: Poudre	Odeur: Faible	Couleur: Gris	pH: ~13*	Viscosité: -
Point d'inflammation°C: -	Point d'ébullition: -	Densité apparente: -	Densité 20°C: -	Point de fusion: -
Inflammabilité (°C): Non inflammable	Propriétés oxydantes: -	Limite d'explosivité: -	Solubilité dans l'eau: -	

*Solution courante.

9.2 Autres informations:

Réagit avec l'eau, forme un pH élevé, se solidifie sous un certain développement (inoffensif) de chaleur.

Fiche de données de sécurité

Product name

Numéro de version 1.0

Date d'impression: 01-05-2019

SECTION 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité:** Le produit réagit avec l'eau, le pH devient élevé. Un petit dégagement de chaleur sans danger peut être remarqué. Le produit durcit.
- 10.2 Stabilité chimique:** Stable dans les conditions d'entreposage recommandées. Le matériau durci n'est plus réactif.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses:** Aucun connu.
- 10.4 Conditions à éviter:** En cas d'utilisation par temps froid, des mesures spéciales doivent être prises pour compenser la perte de résistance.
- 10.5 Matières incompatibles:** N'est pas applicable.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux:** Aucun connu.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques:

- Toxicité aiguë:** Non classées.
- Corrosion cutanée/irritation cutanée:** Non classées.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire:** Provoque une sévère irritation des yeux
- Respiratoires
Sensibilisation respiratoire ou cutanée:** Non classées.
- Mutagénicité sur les cellules germinales:** Non classées.
- Cancérogénicité:** Non classées.
- Toxicité pour la reproduction (fertilité):** Non classées.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique:** Non classées.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée:** Non classées.
- Danger par aspiration:** Non classées.

Fiche de données de sécurité

Product name

Numéro de version 1.0

Date d'impression: 01-05-2019

Informations Complémentaires:

Inhalation de poussière et de brouillard: Peut causer une irritation des voies respiratoires et des muqueuses.

Inhalation: La poussière peut irriter le système respiratoire.

Contact avec la peau: La masse humide peut irriter la peau.

Contact avec les yeux: Peut causer de la douleur et de l'inconfort dans les yeux.

Ingestion: Peut causer une irritation de la cavité buccale, des muqueuses et du tube digestif.

Contact avec les yeux: Peut causer une irritation permanente des yeux.

Symptômes d'exposition: Observation: Rougeurs, picotements, sécheresse, yeux qui coulent, douleur.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité:

Effets écotoxicologiques: Non classé comme présentant un risque pour l'environnement.

12.2 Persistance et dégradabilité:

Persistance: Difficilement dégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation:

Aucun pouvoir.

12.4 Mobilité dans le sol:

Non pertinent.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:

Ne contient pas de substance PBT ou vPvB.

12.6 Autres effets néfastes:

Le produit n'a aucun effet écotoxicologique connu et n'est pas facilement biodégradable.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets:

Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux. Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur.

Option:

Code catalogue européen des déchets (CED):

16 03 03
Masse durcie: 17 09 04

Le matériau durci n'est pas un déchet dangereux.

Emballages contaminés:

Selon le type de matériel.

Fiche de données de sécurité

Product name

Numéro de version 1.0

Date d'impression: 01-05-2019

SECTION 14: Informations relatives au transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

	ADR/RID	IMDG/IMO
14.1 Numéro ONU	-	-
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	-	-
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	-	-
14.4 Groupe d'emballage	-	-
14.5 Dangers pour l'environnement EMS:	- -	- -
Autres informations:	LQ: - Tunnels: -	LQ: - Tunnels: -

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

-

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:

-

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

DIRECTIVE 92/85/CEE DU CONSEIL Concernant la mise en oeuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail. Directive 94/33/CE du Conseil, du 22 juin 1994, relative à la protection des jeunes au travail. L'arrêté du 30 juin 2004 modifié par l'arrêté du 9 février 2006, par l'arrêté du 26 octobre 2007 et par celui du 9 mai 2012.

Règlement (CE) no 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE) (CLP). EU 830/2015. CLP 1272/2008.

Règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil (REACH).

Autres informations:

-

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une sur la sécurité chimique Évaluation / rapport (CSA / CSR) n'a pas été effectuée.

Fiche de données de sécurité

Product name

Numéro de version 1.0

Date d'impression: 01-05-2019

SECTION 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H mentionnées sous les section 3:

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Autres informations:

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques encourus lorsqu'un produit est destiné à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

Homologué par:

SRS
